



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Le 5 janvier 2012 : Journée d'étude organisée par la Fédération sur les nouvelles règles de représentativité à Montreuil, salle du CNN au complexe de la CGT

Avec les Accords de Bercy signés par la CGT, CFDT, CGC, UNSA, Solidaires et FSU, ce sont dorénavant de nouvelles instances représentatives des personnels qui se mettent en place dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Dorénavant les résultats du vote au Comité technique ministériel (CTM) servent à déterminer la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel, en remplacement des élections CAP, CCP, CAD précédentes.

De même, les Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) ont vu leurs compétences s'élargir aux conditions de travail. Désormais, ils deviennent des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Ces nouvelles règles ont pour objet de :

- 1. Conforter la représentativité des organisations syndicales avec la généralisation d'élections à des comités techniques ministériels et locaux.** Tous les personnels, titulaires, non-titulaires et ouvriers de l'Etat votent ensemble. A partir de 2014, les cycles électoraux seront harmonisés pour les 3 versants de la Fonction Publique : État, hospitalière et territoriale.
- 2. Renforcer la place de la négociation dans le dialogue social,** notamment par la reconnaissance à partir de 2014 de la majorité des voix comme critère de validité d'un accord.
- 3. Conforter le rôle des instances** auparavant consultatives et avec des membres désignés, notamment par la reconnaissance de la majorité des voix comme critère de validité d'un accord.
- 4. Renforcer le dialogue social inter fonctions publiques,** avec la création d'un Conseil supérieur commun de la Fonction Publique, instance de dialogue commune aux trois fonctions publiques.
- 5. Renforcer la légitimité des comités techniques** par un champ étendu de négociations notamment sur les rémunérations, les carrières, le recrutement, la formation, l'organisation et fonctionnement du service.

Ces textes bouleversent donc profondément les instances de dialogue social existantes au Ministère. C'est pourquoi la Fédération organise une journée d'étude le 5 janvier 2012 afin que les militants soient « armés » en conséquence. Nous diffuserons sous peu le programme. Cette journée d'étude vise les militants siégeant dans les CT, CHSCT et CLAS (jusqu'à 2 camarades par instance et service).